



## FONDATION DE COUBERTIN

### **Accompagnement à la VAE** **Validation des acquis de l'expérience**

#### **PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience le titre : Artisan spécialisé en art, techniques et patrimoine » enregistré au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle de France Compétences. Le référentiel est téléchargeable sur le site de la Fondation de Coubertin : [www.coubertin.fr](http://www.coubertin.fr)

#### **PRE-REQUIS :**

Le dispositif est ouvert à toute expérience (activité salarié, bénévolat, mandat, etc.) permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée sans durée minimum d'expérience.

#### **OBJECTIFS PROFESSIONNELS DU CANDIDAT :**

Obtenir la certification professionnelle  
Valider un niveau de responsabilité  
Faire reconnaître ses compétences  
Evoluer professionnellement (augmentation, mobilité interne, promotion)  
Changer d'emploi  
Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification  
Valoriser son expérience et développer sa confiance en soi

#### **DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION :**

De 6h à 24h en présentiel ou en distanciel  
En individuel, collectif ou mixte  
Les sessions collectives sont limitées à 6 personnes

#### **LIEU :**

A la Fondation de Coubertin, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou via une plateforme de visio conférence.

#### **ACCESSIBILITE :**

L'accompagnement est accessible aux personnes porteuses de handicap.  
En collaboration avec les acteurs du handicap, des ajustements pourront être mis en place, le cas échéant.

**MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :**

Entretien individuel  
Travaux collectifs  
Recherche documentaire  
Partage d'expériences  
Simulation à l'oral

**MODALITES D'EVALUATION :**

Dépôt du livret 2 avec l'ensemble des éléments de preuves et entretien de validation avec le jury de certification  
Selon la certification visée : épreuves pratiques en présentiel

**VALIDATION :**

Certificat de réalisation  
Validation partielle, totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation  
Chaque session fera l'objet de la signature d'une feuille d'émargement

**MODALITES D'ACCES :**

Valitation du Livret 1 et signature du contrat d'accompagnement.

**DELAJ D'ACCES :**

Inscription maximum 20 jours ouvrés avant le début de l'action.

**DATES :**

Selon vos disponibilités pour le démarrage du projet, à raison 2h/semaine pendant 12 semaines (sur la base de 24h). Ce planning pourra être adapté à vos contraintes.  
Chaque participant recevra un planning personnalisé alternant les séances collectives et individuelles, le cas échéant.

**TARIF :**

Base tarifaire /personne pour 24h en individuel : 2850 €TTC  
Base tarifaire /personne pour 36h en individuel : 3870€TTC

# PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

## OBJECTIFS :

Délivrer au candidat un accompagnement méthodologique d'analyse de pratique et un appui dans l'élaboration du livret 2.

Mettre en parallèle ses pratiques professionnelles et extra-professionnelles et le référentiel de la certification visée.

Identifier les éléments de preuve qui complèteront le dossier.

Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle.

## PROGRAMME :

1. Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur
2. Présentation du livret 2 délivré par le certificateur et de ses attendus
3. Identification des compétences liées aux expériences diverses en lien avec la certification visée
4. Appropriation du référentiel de compétences de la certification visée
5. Repérage des activités significatives et point d'attention sur les compétences à consolider
6. Analyse des situations vécues
7. Accompagnement à l'écriture réflexive, à la formalisation des expériences pertinentes, à la construction d'une argumentation, à l'utilisation d'un vocabulaire professionnel et adapté
8. Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle :
  - a. les attendus du jury/compétences évaluées
  - b. la posture professionnelle